



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 12381

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la défense sur l'usage des standards téléphoniques automatiques dans les services administratifs placés sous son autorité. Il souhaite connaître les raisons qui ont présidé à l'installation de ces standards automatiques, et le bilan qu'il tire de leur fonctionnement.

Texte de la réponse

La sélection directe à l'arrivée (SDA) est une technique en télécommunications qui permet à une personne appelant par téléphone depuis l'extérieur d'être mise en relation directement avec un interlocuteur sans passer par un standard. Le ministère de la défense a décidé d'installer progressivement de tels systèmes automatiques au sein de ses services dans le souci, d'une part, d'orienter plus facilement et plus rapidement les appelants, d'autre part, de rationaliser les effectifs des cellules opérateurs de téléphonie et des cellules de renseignement téléphonique du ministère. Au total, 194 standards automatiques sont actuellement en service dans les trois armées. En complément de ces équipements, qui donnent entière satisfaction, la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) a lancé la constitution progressive d'un centre d'appels unique pour le ministère de la défense à compter de 2008.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12381

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7576

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 355